

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2014

Présents : BOURGEON Medhi, BOUTY Georges, COUGOULE Nicolas, DUC Christian, MAILLET Aurély, PELLICIER André, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy-Pierre, SIVERT Céline, VERRON Thierry, VILLARS Sylvie.

Excusé :

Secrétaire : VERRON Thierry

1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. le maire donne des explications sur l'état de la dette de la commune : de nombreux investissements ont été faits au cours des dernières années pour environ 6 millions d'euros en 6 ans (réseaux, paravalanches, PLU, échanges multilatéraux, voirie).

Les conseillers prennent connaissance des comptes détaillés.

2 emprunts restent à rembourser (la Fruitière et engin de déneigement) soit 47 978€.

3 autres emprunts ont été faits pour le service des eaux et assainissement, il reste 520 457 € à rembourser d'ici 2027.

La dette au premier janvier se chiffre donc à 568 435 €.

L'endettement de la commune est satisfaisant puisqu'il faudrait moins de 3 ans pour rembourser tous les emprunts (une commune de notre taille pourrait aller raisonnablement jusqu'à 7 ans).

A - Subventions versées par la commune

Le conseil municipal étudie chaque demande de subvention et vote celles-ci :

Étoile Sportive du Cormet	697 €	Coopérative scolaire	548 €
Classe de découverte (APE)	2 700 €	Parents d'élèves	1 759 €

Participation livre école	1 000 €	Bibliothèque	489 €
Syndicat d'Initiative	18 000 €	Reversement séjour SI	Taxe 1 700 €
Trail Combe Bénite SI	500 €	Football Tarentaise	Club 110 €
ASA Aime	158 €	Club « Eaux Vives »	110 €
Comice agricole	173 €	Banque Alimentaire	50 €
HBC Aime La Plagne (Hand)	100 €	Participation SKI pour école SOMAREM	500 €
		TOTAL SUBVENTIONS	28 594 €

A noter :

- Le taux des subventions aux associations est en hausse de 0,7% (coût de la vie)
- SOMAREM a demandé à la commune de verser 500 € à l'école pour l'achat de matériel sportif lié à l'activité ski, en compensation de travaux effectués gratuitement par cette même entreprise.
- Les subventions à l'école se font en fonction du nombre d'élèves.
- Depuis 2 ans la subvention au Syndicat d'initiatives avait été diminuée.
- Cette année, du fait du manque de neige au téléski et donc de perte de recettes de la buvette, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 18 000€ pour permettre le fonctionnement du SI.
- Les taxes de séjour sont reversées au SI et au Conseil Général (1%)

Le montant total des subventions pour les associations est de **28 594 €**

B - Taux d'imposition

Le conseil municipal étudie et vote les taux d'imposition pour 2014 (pas d'augmentation).

- Taxe habitation : 14,27%
- Foncier bâti : 24,69%
- Foncier non bâti : 185,48%

Détail sur les revenus des différentes taxes :

Taxe habitation	Environ 82 000€
Foncier bâti	Environ 137 000€
Foncier non bâti	Environ 17 000€
CFE (ancienne taxe professionnelle)	Environ 71 000€
TOTAL	Environ 307 000€

M. le maire propose comme objectif pour ce mandat de ne pas augmenter les impôts. Le conseil municipal approuve cette intention.
A noter : la part fiscale de la COVA risque d'être en hausse dans un avenir proche (coût de l'eau).

C - Prévisions de travaux 2014

Guy Romanet et Lionel Pellicier expliquent et listent les différents travaux prévus dans les prochains mois :

- ✓ Paravalanches de La Thuile et tourne : 245 000€ de dépenses restantes

Ces travaux conditionnent la réalisation du PLU dont la validation est prévue pour la fin de l'année.

- ✓ Chapelles : 59 000€ de dépenses restantes (rénovation façades et tableaux).
- ✓ PLU (Plan local Urbanisme) : 22 000€ à payer (honoraires)
- ✓ Travaux auberge : four, salles de bain, cuisines, sols, terrasse, achats mobilier, toilettes handicapés)

La terrasse sera installée côté route, en angle du jardin communal d'ici l'automne (délais administratifs longs). La préparation du dossier est attribuée à Véronique Choron qui a déjà travaillé sur le dossier. Le conseil donne son accord pour les honoraires de 1 440€ TTC.

A noter : 10 tables ont été achetées à AXIMA (5 euro pièce) et remises en état par les employés communaux avec un très bon résultat.

- ✓ Rénovation de la buvette du télési à étudier
- ✓ Voirie :
 - chemin du Carroz et Pont de la Ravette (revêtement complet).

-chiffrage du rebouchage des trous et gravillonnage entre Granier et Les Chavonnes en 2 tranches. Le conseil municipal prendra une décision en fonction du budget disponible.

✓ Façade du four à pain : demande de chiffrage à faire auprès d'un peintre et de façadiers.

✓ Changement de traverses sur les routes et chemins forestiers

✓ Sécurisation et pose de plots devant la chapelle de la Thuile.

✓ Petits travaux école de mise aux normes sanitaires et électriques (demandés par l'Inspecteur lors de la visite école).

Aurély Maillet demande des informations sur la suite des travaux d'assainissement : étude en cours mais pas de travaux avant 2015.

✓ Forêt : travaux de dépressage proposés par le garde (4 900€ dont 1 475€ de subvention) ; bornages (1 859€) ; traverses (1 597€) , enclos pour des tests de dégâts du gibier (2 592€)

D - Point sur les subventions à percevoir par la commune en 2014

- 34 000€ du SDES (travaux électriques de 2013)
- 221 000€ (Paravalanches) Conseil Général et État
- 33 000€ (Chapelles) pour les façades et restauration des tableaux

E - Informations sur les locations

La commune perçoit différents loyers :

- Auberge : 1 400€/mois
- Logements de la Fruitière : 463€ et 560€
- Logements de la Maison Forestière : 800€
- Lacs des Fées (M.Viallet) : 1 887€/an
- Refuge de l'Econdu : 22,09€/an (le bailleur est chargé de la maintenance)
- Chalet des Thuiles : 700€/an
- Refuge de la Coire : revenus 2013 pour les nuitées 19 160 € (30% des revenus sont reversés à Mme Annie Sichez soit

5 748€). Les bénéficiaires des repas et boissons sont au profit de la gardienne. Il reste pour la commune 13 412 €

- Chalet de Chevalière : Pas de loyer. Des travaux sont à réaliser par le locataire sur plusieurs années. La commission Tourisme est chargée du suivi du respect de cette convention.
- 2 locations de terrains + 1 jardin à des particuliers

2 - QUESTIONS DIVERSES

A - DUP Le Bathieu

Rappel : depuis 2004, différentes recherches de solutions amiables ont été envisagées sans succès. Ce qui a amené des frais importants pour la commune.

La société « Mesur' Alpes » a procédé à des relevés sur le terrain contestés par M. Émile Duc. Il s'agissait à l'origine d'élargir la route pour favoriser le déneigement. De nombreuses tentatives n'ayant pas pu aboutir, M. le maire décide de suivre les conseils du commissaire enquêteur et de respecter les procédures engagées et validées par la Préfecture.

La demande de rencontre de M. Émile Duc est refusée par M. le maire. L'action engagée suit son cours.

B - Alignement quartier du Carroz

Au lieu dit « Combe Barbanese », M. Jérôme Doche envisage la création d'un garage et de 2 places de parking sur la parcelle L 278. Pour cela il a fait mesurer son terrain. Un alignement sera effectué pour régulariser la voirie qui empiète sur ce terrain.

M. Jérôme Doche propose de céder la partie de terrain concernée en échange d'un raccordement au réseau d'eau pluviales avant la réalisation des enrobés.

Le conseil municipal ne peut donner de suite favorable à cette demande par manque de disponibilité du personnel technique. Le coût des travaux fait par une entreprise extérieure ne pourra pas être pris en charge par la commune, étant donné qu'il est disproportionné par rapport à la valeur du terrain. Nous avons déjà été amené par le passé à refuser des demandes du même type et nous devons garder la même ligne de conduite.

En 1999, la commune avait préempté la parcelle E 785. Puisque qu'aucun projet n'a vu le jour dans les 5 ans suivant l'achat, M. et Mme Bouty ont demandé à bénéficier du droit de rétrocession. Cette demande a été acceptée par le conseil municipal en date du 08/01/2014 au prix fixé par les Domaines.

C - Recrutement employé technique

Les départs annoncés des deux employés communaux (Jean-Louis Ducognon au 1^{er} juillet, et Jean-François Pellicier au 1^{er} août) amènent le conseil municipal à lancer une procédure de recrutement d'un nouvel employé à partir de juin.

Les annonces ont été communiquées aux autres mairies pour être affichées et diffusées sur les sites officiels.

D - Divers

- ❖ Déclarations de travaux :
 - Julien Bournazel : fenêtre supplémentaire (avis favorable)
 - Gérard Duc : toiture chalet à l'identique (avis favorable)
 - Franck Chenal : rénovation chalet à Pra Plan (avis favorable après l'avis de la commission des Sites)
- ❖ La « Vierge aux nattes », statue prêtée à l'exposition du Château des Ducs de Chambéry sera de retour courant avril.
- ❖ Les grilles des chapelles doivent être vérifiées. Un courrier sera envoyé à l'entreprise « Patines et volutes ».

Plus de questions à l'ordre du jour,

La séance est levée.

Fait à GRANIER, le 14 avril 2014

Le Maire

Christian DUC